

Le présent protocole d'équilibrage hydraulique sert comme annexe aux fiches annexes **BOIS, POCH et SOTH** dans le cas de la mise en place d'une telle installation dans une nouvelle maison. Il est à valider par l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement - **Mémorial A264/2012**.

1) Lieu de l'exécution des travaux

1.01	N° :		Rue :		
1.02	Localité :			Code Postal :	

2) Débits calculés et ajustés de l'équilibrage hydraulique

	Dénomination de la pièce ou de la surface de transfert thermique	Type de la vanne de régulation	Débit massique calculé et ajusté (kg/h)
2.01			

3) Informations concernant l'exécutant des travaux

3.01	Nom du responsable :				
3.02	Nom de l'entreprise :				
3.03	Numéro du registre commercial :				
3.04	N° :		Rue :		
3.05	Localité :			Code Postal :	
3.06	Tél :		Fax :	E-mail :	
3.07	Le (la) soussigné(e) agissant comme responsable des travaux certifie par la présente que : 1. l'équilibrage hydraulique a été effectué selon les règles de l'art, 2. le présent protocole d'équilibrage hydraulique est véridique et que les résultats du calcul des débits massiques ont été remis au propriétaire de l'installation _____, le _____ 20__ Signature et cachet				